

Québec humaniste

Volume 8, No 4, 2013

Contenu de ce numéro :

- Mot du président
Michel Virard** p. 01
- Bibliothèque humaniste
Michel Pion** p. 04
- Mariage humaniste
Daniel Baril** p. 06
- Appui à Djemila
Michel Pion** p. 08
- Sacrées vierges
Claude Braun** p. 11
- Maudit recensement
Lyne Jubinville** p. 12
- Prostitution
Claude Braun** p. 16
- Position de l'AHQ
sur la laïcité** p. 19
- Max Bauchet** p. 28

**Rédacteur en chef :
Claude M.J. Braun**

Mot du président

Michel Virard

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les administrateurs de l'Association humaniste du Québec n'ont pas chômé depuis le mois d'août ! La décision du ministre Bernard Drainville de lancer son projet de laïcisation des institutions publiques du Québec a produit une cascade d'événements qu'il a fallu gérer au plus vite, souvent à la journée près. Non pas que nous n'étions pas prêts à aborder le sujet (notre premier document officiel sur la laïcité date du printemps 2013, grâce au travail de notre infatigable secrétaire, Lyne Jubinville) mais l'actualité nous a forcés à mettre les bouchées doubles et surtout à finaliser notre position sur certains points.



Il est apparu que l'unanimité souhaitée au Conseil d'administration ne serait pas au rendez-vous sur la question des signes religieux ostentatoires dans la fonction publique. Conséquence pratique, notre trésorier, Guy Coignaud a préféré démissionner plutôt que de se rallier au courant majoritaire au C.A., lequel soutenait la proposition initiale du ministre et l'actuel projet de loi 60. Le C.A. continue donc avec six membres et j'ai repris le rôle de trésorier temporaire. Cela ne diminue en rien l'estime et la reconnaissance que nous avons tous pour le travail de Guy au sein du C.A. ces dernières années.

L'expression «les événements d'octobre» risque de prendre un autre sens pour les Humanistes du Québec car ce fut un mois remarquablement chargé de sens. D'abord, nos membres ont reçu des invitations pour un ciné-club très spécial, la première nord-américaine d'un film du réalisateur français Dominique Dattola sur l'histoire de l'idée même de laïcité, depuis l'exécution du Chevalier de la

Barre jusqu'à nos jours. Une soirée exceptionnelle qui a fait pratiquement salle comble le premier jeudi d'octobre.

Ensuite, la laïcité québécoise, elle, ne nous a pas lâchés d'une semelle et cela s'est concrétisé fin septembre par la pétition pour la laïcité mise en ligne par le *Rassemblement pour la laïcité* (RPL), regroupement d'organisations dont nous sommes co-fondateurs avec le MLQ et la CLQ. Le site Laicitéquebec.org que nous avons aidé à gérer (merci à Pierre Cloutier et Lyne Jubinville) avait reçu 20 000 signatures de soutien à la pétition en faveur de la laïcité avant même que Janette Bertrand nous donne un magistral coup de pouce le mardi 15 octobre par sa célèbre déclaration. Un mois plus tard le soutien au projet de charte est monté à 54 000 signataires, soit le double de ce que les opposants ont pu rassembler. Toutefois c'est la Marche pour la laïcité du 26 octobre qui a été le tournant décisif de cette campagne en démontrant hors de tout doute que la laïcité sans adjectif avait bel et bien un soutien massif au Québec, ce dont nous nous félicitons. Les Humanistes du Québec y étaient, bannière en tête et merci à Enrico Gambardella qui nous avait fabriqué un nombre impressionnant de pancartes. Bien sûr, la vidéo de la Marche pour la laïcité est également visible sur Youtube QcHumaniste (merci à l'autre Pierre Cloutier, du MLQ, pour son précieux concours de cameraman et monteur). Cette marche n'était cependant pas notre première manifestation de la saison : un petit contingent d'humanistes était aussi au rallye «Evidence for Democracy» place Guy-Favreau contre la politique anti-scientifique du gouvernement Harper.

Si les féministes de la première heure nous ont donné un sérieux coup de main avec la laïcité, nous avons eu le 14 novembre le privilège de pouvoir rendre un peu la pareille à un nouveau mouvement féministe, « Pour les droits des



L'Association humaniste du Québec : Voix des athées et des agnostiques était présente à la marche des Janette à l'appui du projet de Charte québécoise de la laïcité du gouvernement péquiste

femmes du Québec » (PDF-Québec) dont Michèle Sirois est la première présidente. On retrouve au conseil d'administration du nouvel organisme Lyne Jubinville du C.A. de l'AHQ. Nous avons pu mettre en ligne la vidéo du lancement de PDF-Q avant tous les médias ce qui est un record pour notre petite équipe des Nouvelles Humanistes. Cette vidéo est également en ligne sur Youtube QcHumaniste. À noter que, suite à l'insistance d'une de nos membres, Andréa Richard, le PDF-Q sera un des rares mouvements féministes à admettre des hommes comme membres.

En novembre, nous avons pris la décision d'appuyer formellement Djemila Benhabib dans sa défense contre la poursuite en diffamation dont elle fait l'objet de la part des Écoles Musulmanes de Montréal. Après examen des documents de la poursuite et de la défense, nous pensons qu'il s'agit d'une poursuite-bâillon destinée à faire taire les critiques vis-à-vis de l'enseignement dispensé par des établissements religieux. Si vous considérez la liberté de critiquer les enseignements des religions comme cruciale et que vous désirez appuyer

concrètement Djemila, allez à la page <http://assohum.org/2013/11/lassociation-humaniste-soutient-la-defense-de-djemila-benhabib/> de notre site web.

Après cet automne essoufflant je vous donne rendez-vous pour les Agapes d'hiver, mais avant cela pour un ciné-club époustoufflant en compagnie du célèbre physicien Stephen Hawkins le jeudi 5 décembre.

N'oubliez pas non plus que les nouvelles brèves pour les humanistes passent, depuis le printemps dernier, en majeure partie par la page Facebook «Association Humaniste du Québec» tandis que les articles de fond demeurent sur notre site web <http://assohum.org> désormais bien plus rapide, suite à son déménagement de la Californie à Montréal (merci à Michel Pion) et les activités humanistes sont toujours annoncées là avant toute invitation par courriel.



Extrait du film « *Les trois vies du Chevalier De la Barre* » de Dominique Dattola.



Nouveau sous-titre de l'Association humaniste du Québec



Le Conseil d'administration de l'Association humaniste du Québec a constaté plusieurs problèmes découlant du nom de l'association ainsi que de son acronyme (AHQ).

-D'abord, il existe plusieurs organisations avec l'acronyme AHQ qui apparaissent prioritairement lors d'une recherche Google avec le même acronyme.

-Ensuite, le mot humanisme est utilisé à toutes les sauces dans les médias, et dans divers milieux culturels comme l'Église Catholique et est donc très dilué et même contradictoire lorsque non caractérisé.

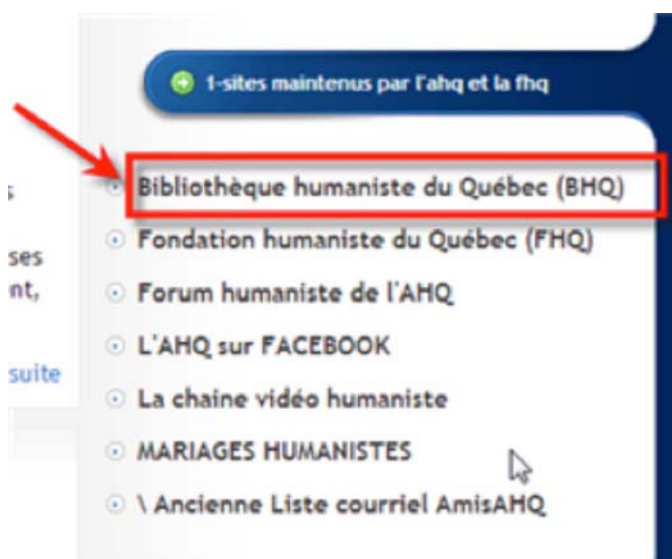
-Finalement, on confond souvent humanisme et humanitarisme.

Pour être plus clairs, mieux nous définir, et attirer l'attention des médias, nous avons ajouté un sous-titre au nom de notre association qui devient l'Association humaniste du Québec : La voix des athées et des agnostiques (AHQ : VAA).

La bibliothèque humaniste de la FHQ est ouverte et disponible à tous

**Michel Pion, Vice-Président, Association humaniste du Québec :
Voix des athées et des agnostiques**

J'aimerais rappeler à tous nos membres et sympathisants que la bibliothèque du Centre humaniste de Montréal est ouverte à tous et continue de s'enrichir de nouveaux et nombreux volumes. C'est là une occasion unique qui vous est offerte de consulter cette collection unique de livres, ouvrages et autres opuscules, pour la plupart difficilement accessibles en librairie ou dans les bibliothèques publiques couvrant un large éventail de sujets chers aux humanistes et libres-penseurs de tout acabit. La *Fondation humaniste du Québec* avec le concours de bénévoles de l'*Association humaniste : la voix des athées et des agnostiques* offre ce service à ses membres et sympathisants. Les prêts sont gratuits et vous pouvez réserver vos volumes en ligne en utilisant le site de l'AHQ : VAA <http://assohum.org>



Pour faire un prêt, rien de plus simple, allez sur notre site internet et dans la colonne de droite cherchez le lien vers la bibliothèque humaniste du Québec. Vous arriverez sur l'écran principal qui vous permet de faire votre recherche parmi notre collection (toujours grandissante) de plus de 600 volumes et périodiques. Vous pouvez faire votre recherche par auteurs, sujets, titres, etc.

Pour vous inscrire, vous n'avez qu'à nous envoyer un courriel à info@assohum.org avec votre nom, prénom et adresse courriel. Spécifiez aussi le nom d'utilisateur que vous désirez utiliser pour l'accès à la BHQ. Vous recevrez un mot de passe par courriel. Après quoi vous devrez revenir sur cette page et compléter l'écran « page personnelle » avec au

moins votre adresse et votre numéro de téléphone. Si vous avez besoin d'assistance pour vous inscrire ou pour toute autre question, envoyez-nous un courriel à l'adresse info@assohum.org. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions dans les meilleurs délais.



J'en profite pour remercier tout spécialement une de nos volontaires, madame Lucie Ducharme, qui consacre beaucoup de temps ce qui nous a permis d'ajouter beaucoup de nouveaux volumes à notre collection.

Pour vous mettre l'eau à la bouche, voici une liste des nouveaux volumes qui ont été ajoutés dernièrement à notre collection.

- Entropy : Rifkin, Jeremy. - Viking Press, ; New York
- Beyond good and evil : Nietzsche, Friedrich Wilhelm
- Statistical analysis in psychology and education /Ferguson, George Andrew
- Psychology and the human dilemma /May, Rollo
- The transforming principle :McCarty, Maclyn
- Supernovae and nucleosynthesis : Arnett, David, - Princeton University Press
- Hypatia's daughters :- Indiana University Press, (A Hypatia book)
- Are universes thicker than blackberries? : Gardner, Martin
- The passion of Michel Foucault /Miller, Jim
- Fear of frying and other fax of life /Freed, Josh, - Véhicule Press, ; Montréal
- The four dimensions of philosophy : Adler, Mortimer Jerome, - Macmillan Pub. Co
- De La Mettrie's ghost :Nunn, Chris, - Macmillan, ; New York
- Did Adam and Eve have navels? :Gardner, Martin
- La sophrologie : Henri. - Retz-C.E.P.L., - La psychologie moderne
- Oh! Blue bird Lu Xing'er - Panda Books
- An outline of modern psychology with self-scoring exercises Philip L. Harriman
- A dictionary of psychology James Drever
- L'analyse transactionnelle Gérard Chandezon Antoine Lancestre - Que sais-je
- Essais sur l'Amérique latine Régis Debray - Cahiers libres
- De la loi, de la justice et de la peine de mort, Jocelyn Parent
- L'ère de l'opulence, John K. Galbraith
- A devil's chaplain : Dawkins, Richard

Bonne lecture!



Célébration des mariages : l'Association humaniste porte plainte à la Commission des droits de la personne

Il est plus ou moins connu qu'au Québec on peut obtenir une permission spéciale de nommer une personne de son choix pour célébrer un mariage tout en représentant l'État et complétant certaines formalités. Toutefois, il est moins connu que des représentants d'Églises peuvent obtenir un permis à long terme pour exercer cette fonction de façon répétée et rémunérée. Seules les organisations religieuses bénéficient de ce privilège au Québec. Or, comme l'Association humaniste du Québec souhaite célébrer des mariages laïques et humanistes, et en faire un service public organisé, de qualité et rémunéré, elle subit un préjudice face à la loi québécoise encadrant les célébrations du mariage. Cette loi est nettement et évidemment discriminatoire contre les athées, les agnostiques, les sans religion, et les autres personnes qui désirent marier ou se marier en dehors du cadre religieux. Nous reproduisons ci-dessous un récent communiqué de presse de l'AHQ : VAA qui a été repris le 19 novembre 2013 par de nombreux médias écrits (plus de 200,000 copies au total) et radiophoniques du Québec.

L'Association humaniste du Québec (AHQ), qui regroupe des Québécois athées ou agnostiques, a porté plainte devant la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* (CDPDJ) pour discrimination fondée sur la religion et causée par les dispositions du Code civil concernant les célébrants de mariages civils.

L'article 366 du Code civil du Québec permet aux ministres du culte d'agir à titre de fonctionnaires de l'État pour célébrer des mariages civils, ce qui n'est pas permis aux représentants de citoyens athées, agnostiques ou sans religion. Une demande en ce sens a en effet été refusée par le Directeur de l'état civil parce que l'AHQ ne se qualifie pas à titre de religion.

« L'Association humaniste n'est pas une religion mais nous regroupons des citoyens sur la base de leur conviction en matière de religion », fait valoir Michel Virard, président de l'AHQ.

Selon l'Association humaniste, le Code civil confère donc des droits civils différents aux citoyens en raison de leurs convictions religieuses, ce qui est contraire à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne laquelle stipule que « toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur [...] la religion [...]. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit. »

La définition du mot religion donnée par la CDPDJ et basée sur la jurisprudence est la suivante: « appartenir ou non à une confession religieuse, pratiquer telle ou telle religion ou n'en pratiquer aucune. [...] Aujourd'hui, la liberté de religion inclut [...] le droit de croire ce que l'on veut en matière religieuse ».



Photo de Michel Pion, Vice-Président de l'AHQ-VAA. Michel souhaite célébrer des mariages humanistes.

Il est à noter qu'ailleurs au Canada et notamment en Ontario, des associations humanistes telles que l'AHQ ont le droit de célébrer des mariages. La même situation prévaut aux États-Unis.

Selon l'AHQ, la disposition de la loi qui permet de recourir à une « personne désignée » comme célébrant de mariage n'élimine en rien la discrimination faite à l'ensemble des citoyens humanistes ou sans religion ; cette disposition oblige les citoyens regroupés dans des organisations non reconnues comme religion à soumettre une requête spéciale au ministre de la Justice pour chaque mariage humaniste. Il s'agit donc pour eux d'une charge supplémentaire à laquelle les organisations de croyants ne sont pas astreintes puisque la loi leur accorde d'office des célébrants significatifs que sont les ministres de culte.

Blocage au ministère de la Justice

La plainte de l'AHQ a été retenue par la CDPDJ qui a proposé une médiation au *Directeur de l'état civil* et au *ministre de la Justice*. La conciliation possible aurait pu être une règlementation donnant une interprétation plus large de l'article 366 afin d'y inclure les représentants d'associations humanistes athées. L'offre de médiation a été rejetée par les deux instances gouvernementales concernées.

La CDPDJ a donc remis la plainte à son service des enquêtes qui assure la suite des procédures.

« Cet élément de la loi est l'un des nombreux vestiges de privilèges religieux consentis aux religions et dont l'actuel projet de loi sur la laïcité ne tient pas compte, affirme Michel Virard. Notre association a bien l'intention de soumettre toutes ces lacunes au ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, Bernard Drainville, lors de la commission parlementaire sur le projet de loi 60 ».

Information :

Michel Virard, président : 514-928-4571
Daniel Baril, porte-parole : 514-256-7487

Documents pertinents :

1. Lettre du refus de la demande de l'AHQ par le Directeur de l'état civil
2. Plainte de l'AHQ à la CDPDJ
3. Demande de conciliation de la CDPDJ
4. Rejet de la conciliation

(visiter le site internet de l'AHQ pour de plus amples informations)

« Osez douter de l'existence de Dieu ; car s'Il existe, Il doit sûrement approuver nos hommages à la raison bien plus que l'aveuglement de la peur. »



Thomas Jefferson, 3^{ème} président américain, auteur, scientifique, architecte, éducateur, diplomate, militant laïque

Pourquoi je soutiens Djemila Benhabib

**Michel Pion, Vice-président de l'Association
humaniste du Québec**

Comme mentionné par Michel Virard dans le message du président qui apparaît en page couverture de ce bulletin, l'Association humaniste du Québec appuie officiellement Madame Djemila Benhabib dans sa défense contre la poursuite en diffamation qui lui a été intentée par un établissement scolaire privé portant le nom École musulmane de Montréal (EMMS) pour les propos que celle-ci a tenus lors d'une entrevue radiophonique à l'émission « Dutrizac » du 8 février 2013. Les faits qui lui sont reprochés sont de notoriété publique et facilement accessibles pour ceux et celles qui désirent approfondir le sujet.

La proposition d'appuyer madame Benhabib a provoqué de vifs débats au sein même de l'AHQ et la décision finale de l'appuyer dans sa défense est, j'en suis intimement persuadé, la bonne chose à faire et, tous ceux d'entre nous ayant à cœur la défense de la liberté d'expression, devraient l'appuyer.

Le but de cette action en justice est clair. Elle a pour seul but de bâillonner toute critique envers une religion, l'islam, et, plus précisément, envers une école qui, à même nos taxes et nos impôts, s'est donnée pour mission d'enseigner une vision fondamentaliste, rétrograde et dogmatique de l'islam.

Au départ, précisons un point important. Ce n'est pas toute la communauté musulmane qui est visée ici. On peut être en désaccord avec leur religion, mais il est important de rappeler que tous ne sont pas des fanatiques en puissance. Je cite Djemila Benhabib « *Contrairement à ce que l'on croit souvent, les musulmans ne forment pas un bloc monolithique. Ils appartiennent à des classes sociales, des cultures, des nations différentes. L'islam se décline au pluriel et regroupe plusieurs visions antagoniques. Reconnaître cette diversité, c'est permettre l'expression de cette voix jusque-là inaudible parmi les musulmans, notamment celle des laïques. Il ne peut exister UNE communauté musulmane, mais DES communautés musulmanes, parmi lesquelles on compte une majorité respectueuse des valeurs démocratiques de ce pays.* » [1]

Pour avoir vécu sa jeunesse en Algérie, Mme Benhabib a été à même de constater les ravages que peuvent causer la recrudescence d'un fondamentalisme islamique, le même type de fondamentalisme proféré par les « éducateurs » de cette école islamique qui prêchent non seulement la séparation des sexes mais l'infériorisation et la soumission des femmes. Il s'agit d'une distinction importante qu'il ne faut surtout pas ignorer. Durant les sessions « d'étude coranique », il y a fort à parier que cette sourate sera enseignée aux jeunes enfants du primaire :

« *Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leur mari), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leur époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous*

craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand ! » [3 et 4]

Les artisans de la révolution tranquille ont bien été dans des écoles catholiques mais heureusement pour eux et pour nous, ils ont appris tout de même à penser par eux-mêmes et le résultat final est qu'ils ont eu la sagesse de remettre la religion à sa juste place et lui enlever ce pouvoir dominateur qui a fait du Québec une quasi-théocratie pendant les décennies précédant cette même révolution tranquille. De ceux qui fréquenteront cette école islamique, combien de jeunes auront la force de caractère de s'interroger sur la véracité des principes qui leur seront inculqués ?

Je dois vous avouer que je manque de m'étouffer lorsque j'entends dire que « le Coran prêche avant tout la paix et l'amour du prochain ». Bon, pour être honnête je vous accorde que si l'on fait une lecture (très) sélective, on peut trouver de belles phrases dans le Coran, tout comme dans la Bible d'ailleurs. Mais on y trouve aussi des commandements immoraux et cruels. Le problème avec les livres soi-disant saints c'est que l'on peut y justifier tout et son contraire. Le Coran prêche l'amour et la paix ? Vraiment ? Vous n'avez assurément pas lu le même Coran que moi !! Pour votre édification voici quelques morceaux choisis de ce livre « d'amour et de paix »

- [Mais] certes les infidèles ne croient pas, cela leur est égal, que tu les avertisses ou non : ils ne croiront jamais. Allah a scellé leurs cœurs et leurs oreilles ; et un voile épais leur couvre la vue ; et pour eux il y aura un grand châtement. [2 : 6-7]
- Si vous n'y parvenez pas et, à coup sûr, vous n'y parviendrez jamais, parez-vous donc contre le feu qu'alimenteront les hommes et les pierres, lequel est réservé aux infidèles. [2 : 24]
- Et quand leur vint d'Allah un Livre confirmant celui qu'ils avaient déjà, - alors qu'auparavant ils cherchaient la suprématie sur les mécréants, - quand donc leur vint cela même qu'ils reconnaissaient, ils refusèrent d'y croire. Que la malédiction d'Allah soit sur les mécréants ! [2 : 89]
- « Et quiconque n'y aura pas cru, alors Je lui concéderai une courte jouissance [ici-bas], puis Je le contraindrai au châtement du Feu [dans l'au-delà]. Et quelle mauvaise destination ! » [2 : 126]
- Les mécréants ressemblent à [du bétail] auquel on crie et qui entend seulement appel et voix confus. Sourds, muets, aveugles, ils ne raisonnent point. [2 : 172]
- Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes, Allah n'aime pas les transgresseurs !
- Et tuez-les, où que vous les rencontriez ; et chassez-les d'où ils vous ont chassés : l'association est plus grave que le meurtre. Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattus. S'ils vous y combattent, tuez-les donc. Telle est la rétribution des mécréants. S'ils cessent, Allah, certes, Pardonne et est Miséricordieux. Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul. S'ils cessent, donc plus



Cette photo, croquée récemment par une passante en voiture, capte des gardiennes salariées d'une garderie de Verdun (Montréal). La photo a fait le tour de Facebook et de la twittosphère comme une trainée de poudre. Les gens s'objectent à ce que des éducatrices prennent soin de jeunes enfants à visage couvert.

d'hostilités, sauf contre les injustes. [2 : 190-193]

- Et Il a fait descendre le Discernement. Ceux qui ne croient pas aux Révélations d'Allah auront, certes, un dur châtiment ! Et, Allah est Puissant, Détenteur du pouvoir de punir. [3 : 4]
- Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des infidèles, au lieu de croyants. Quiconque le fait contredit la religion d'Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux. Allah vous met en garde à l'égard de Lui-même. Et c'est à Allah le retour. [3 : 28]
- Ceux qui ne croient pas, ni leurs biens ni leurs enfants ne les mettront aucunement à l'abri de la punition d'Allah. Ils seront du combustible pour le Feu. [3 : 10]
- Ô les croyants ! Si vous obéissez à ceux qui ne croient pas, ils vous feront retourner en arrière. Et vous reviendrez perdants. Mais c'est Allah votre Maître. Il est meilleur des secoureurs. Nous allons jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. Car ils ont associé à Allah (des idoles) sans aucune preuve descendue de Sa part. Le Feu sera leur refuge. Quel mauvais séjour que celui des injustes ! [3 : 149-151]
- Certains d'entre eux ont cru en lui, d'autres d'entre eux s'en sont écartés. L'Enfer leur suffira comme flamme (pour y brûler). Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Versets, (le Coran) nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtiment. Allah est certes Puissant et Sage ! [4 : 55-56]

Je pourrais continuer longtemps dans cette veine, mais je pense que vous saisissez où je veux en venir. Je ne sais pas pour vous, mais je n'aimerais pas, mais alors pas du tout, que l'on enseigne à mes enfants en bas âge ce genre de choses. On parle ici d'une école de niveau primaire.

Avant que vous m'accusiez de xénophobie, sachez que, comme la grande majorité des humanistes, je crois à la liberté de conscience. Chacun a le droit de croire ce qu'il veut (même des sornettes de ce genre) et de pratiquer la religion qu'il veut. Ce n'est pas moi qui vais leur enlever ce droit. Le problème ici n'est pas l'islam, mais bien l'islamisme, des idées qui vont à l'encontre de nos valeurs occidentales, issues des Lumières, et que nous réclamons le droit de critiquer comme n'importe quelle autre idée.

Au nom de cette même liberté de conscience dont je me réclame, Mme Benhabib a parfaitement le droit de critiquer les religions incluant les différentes formes d'islamisme qui sont prêchées dans cette « école » sans être poursuivie en justice pour la faire taire. C'est sur la base de ce principe que nous l'appuyons.

[1] Ma vie à contre-Coran. Page 25



Sacrées vierges !

Claude Braun

*Dans l'avant-dernier numéro de **La Raison**, journal de la **Libre pensée française**, on trouve un texte fort intéressant faisant un tour d'horizon de la figure de la vierge dans les diverses religions, de la préhistoire jusqu'à aujourd'hui. Force est de constater que l'image de la vierge mère de Dieu est une constante et que l'idée est fortement surdéterminée. Ici nous assemblons les passages pertinents de cet article et ajoutons notre réflexion sur le pourquoi de cet extraordinaire délire.*

[...] les mythologies anciennes, donc, relataient que Minerve était née de la tête de Jupiter et Bacchus de sa cuisse. [...] Par contre Junon sa femme avait eu Vulcain et Mars sans père. D'accord, tout ça c'est ancien et puis c'est la mythologie, pas sérieux, donc on s'abstient d'aller plus loin. [...] Si on prend avant notre ère, Adonis, dieu babylonien au départ, est né de la vierge Istar, comme Zoroastre, dans les années -1500. Plus près de nous vers -1 200 c'est Krishna, né de la vierge Devaki, suivi d'Indra, vierge tibétaine en -700. En -600 c'est Mithra, né d'une vierge dans une étable un 25 décembre. Tiens, tiens! Y aurait-il eu ensuite de vils copieurs? À la même époque Gautama Bouddha naissait de la vierge Maya qui le conçut par la vertu du soleil et le mit au monde sans douleur. En -200 Attis, dont on ne sait pas grand-chose, naissait de Nama en Phrygie. Les Tartares prétendent que Gengis Khan fut conçu par des vierges et la vertu des rayons du soleil, de même que les anciens Siamois pour leur Som mona-Condom (et ce n'est pas une blague). Tu penses bien que les Chinois ne pouvaient pas rester à la traîne des Européens, Orientaux et Indiens. La fille, vierge, du seigneur Hoa-su se promenant au bord d'un fleuve, fut environnée par un arc-en-ciel et devint mère de Fo-hi, sage et empereur réputé. Parmi ses successeurs, Chin-nong fut conçu par la vierge Niu-tong et un esprit dont on ne sait pas grand-chose, un clandestin quoi. C'est beaucoup plus sérieux avec Lao-tseu porté par sa mère pendant quatre-vingts-un ans, laquelle vierge l'avait eu sous l'influence d'une grande étoile tombante. Décemment les anciens Américains, les vrais, ne pouvaient faire moins que d'avoir aussi des naissances virginales. Ce fut le cas chez les Mayas d'une jeune fille vierge nommée Chkik. On avait pendu à un calebassier la tête d'un dieu décapité. Elle alla la voir et le dieu lui dit: « Me désires-tu? ». Comme elle avait dit oui, il lui demanda de tendre la main et il y déposa sa salive. Alors elle mit au monde Hunahpu Chbalanké. Dans la région des Grands Lacs, Deganawidah le pacificateur est né d'une vierge du Nord qu'il quitta ensuite, monté à bord d'un canoë en pierre blanche qui flottait par l'opération du Saint-Esprit, ce qui pourrait passer pour un miracle, mais comme il était chamane il ne faut s'étonner de rien. [...] Venons-en à la naissance de Jésus [...] la vierge Marie qui conçut avec le Saint-Esprit à moins que ce ne soit l'archange Gabriel ou Joseph fiancé officiel quand même. (la Raison, #584, 2013).

Pourquoi faut-il presque toujours et encore et encore que la mère des dieux et des prophètes soit vierge ? C'est un délire sans doute proprement masculin. L'idée à l'origine de toute religion est d'arc-bouter un chef ou empereur masculin. Il faut le grandir, l'absolutiser, le perfectionner car l'objectif est que les ouailles le vénèrent et le craignent (les deux en même temps), croient à son absolue autonomie, à sa totale suprématie, à son omniscience, à son omnipuissance. Pour façonner une telle représentation dans la tête des fidèles, cet Être extraordinaire ne peut consister en un vulgaire rejeton d'un prédécesseur. Il faut qu'il soit autogénéré autant que possible. Il serait trop vulgaire qu'un tel être, si intelligent, si beau et si pur, puisse avoir résulté d'actes aussi bestiaux que la copulation ou si mièvres que l'attachement et l'amour entre un homme et une femme. Sa naissance doit être immaculée.



Vierge chrétienne, voilée et pure



Maudit recensement !

Lyne Jubinville, Secrétaire de l'AHQ

NDLR Écoutant cet automne l'astronaute canadien Marc Garneau dénoncer amèrement l'attaque du gouvernement Harper contre le recensement canadien, et par le fait même contre les scientifiques, lors d'une manifestation au complexe Guy Favreau contre l'obscurantisme antiscientifique du gouvernement Harper, Lyne Jubinville, qui représentait l'AHQ-VAA à cette manifestation, faisait remarquer que d'aucuns pensent que c'est par interprétation littéraliste de la bible que le Premier Ministre en serait venu là. Lyne a généreusement accepté d'étayer ce point de vue ici pour nos lecteurs. Comprenons que si la bible dénonce tout recensement, c'est bien parce que la révolte des juifs ancestraux contre les taxes et impôts, et donc contre les recensements qui les facilitent, ont trouvé leur bonhomme de chemin dans leur cosmogonie antique qui se dénomme la bible.



Lyne Jubinville, Secrétaire de l'Association humaniste du Québec: La voix des athées et des agnostiques

Supposez que vous soyez premier ministre du Canada, que vous croyez à la véracité textuelle de l'ensemble de la bible, et que vous ne souhaitiez pas dépasser la limite de tolérance des électeurs. Tenteriez-vous de réinstaurer par la bande la peine capitale (dent pour dent) ? Coopérez-vous l'aide internationale canadienne pour combattre l'avortement partout dans le monde ? Créez-vous un Bureau fédéral des religions ? Appuyez-vous les accommodements religieux ? Mettriez-vous la politique étrangère du Canada dans le lit d'Israël (terre promise) et subventionneriez-vous massivement les organisations internationales religieuses au nom de "l'aide canadienne" avec l'argent des payeurs de taxes ? Mèneriez-vous une guerre de tranchée aux talibans (Afghanistan) ou aux terroristes musulmans, peu importe qu'ils aient été enfants au moment de leur crime ? Placeriez-vous un ministre créationniste responsable de tout le système d'éducation au pays ? Finalement, puisqu'il est écrit dans la bible que les rois doivent renoncer aux recensements, n'amputeriez-vous pas le recensement canadien à défaut de l'éliminer ? Poser ces questions, n'est-ce pas y répondre ?

Une décision questionnable

En 2010, la décision du gouvernement Harper de modifier son « Programme du recensement » sans consultation, malgré des mises en garde répétées des experts et contre l'avis de tous les statisticiens, en a horrifié plusieurs. Sous prétexte de protéger la vie privée des citoyens du Canada mais démontrant une incompréhension inexcusable de la méthodologie de cueillette de données statistiques, le premier ministre canadien décide donc de ne rendre obligatoire que le questionnaire court pour le recensement de 2011. Même deux communiqués publiés par l'Institut de la statistique du Québec soulignant que cette décision était une menace au patrimoine statistique et que la cohérence des informations colligées jusqu'à ce jour en serait irrémédiablement altérée, l'ont laissé de marbre.

Le caractère aberrant de cette décision a eu de nombreuses conséquences. Parmi les plus spectaculaires, la démission du chef statisticien de l'époque, M. Munir Sheikh qui a claqué la porte en martelant qu'il est impossible qu'une enquête volontaire puisse remplacer un recensement obligatoire.

Ainsi, envers et contre tous, à partir de 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) s'est vue vidée de son contenu détaillé pour n'être constituée que de huit questions (les mêmes qui ont figuré dans le questionnaire abrégé du Recensement de 2006), bonifiée de deux questions portant sur la langue. Questions sur la langue qui en ont laissé plus d'un perplexe et ont permis des interprétations extrêmement biaisées.

Un questionnement légitime

Bien sûr, personne n'achète le prétexte de la protection de la vie privée : le Canada fait des recensements quinquennaux depuis 1956 et tous les gouvernements se sont toujours sentis légitimes de les tenir. Pourquoi, tout à coup, ce souci de la vie privée des gens et, surtout, au mépris des recommandations de tous les experts ? Quelle est la vraie raison de ces décisions ?

La raison

Une première démarche pourrait être d'examiner comment les résultats d'un questionnaire volontaire pourraient appuyer les décisions prises par M. Harper concernant certains programmes sociaux.

Une simulation produite par des méthodologistes et analystes de Statistique Canada en 2010, à l'aide des données de 2006 et d'une hypothèse de taux de participation optimiste de 70 % (qui s'est avéré être le taux réel de participation à l'enquête volontaire de 2011) a permis de mesurer les biais d'interprétation que pourraient générer une telle stratégie.

Les résultats ont été présentés pour l'ensemble du Canada et du Québec et pour trois agglomérations : Toronto, Winnipeg et Bathurst.

L'exercice révèle des biais qui, comme on peut s'y attendre, travailleraient en faveur des convictions libertariennes de M. Harper. En voici quelques exemples :

- Gonfler de plus d'un demi-million le nombre de ménages propriétaires : pourquoi mettre en place des programmes d'accès à la propriété ?
- Sous-estimer le nombre de gens faiblement scolarisés tout en gonflant artificiellement de 180 000 le nombre de détenteurs d'un diplôme universitaire : pourquoi

investir dans l'éducation supérieure ?

- Améliorer la situation de la langue française puisqu'on compterait soudainement 250 000 personnes de plus maîtrisant cette langue au Canada : pourquoi subventionner des programmes de francisation ?
- Surestimer, pour le Québec, de plus de 150 000 le nombre des personnes de langue maternelle française : pourquoi subventionner des programmes de maintien de la langue française ?
- Fausser les résultats à l'échelle des agglomérations urbaines. À Toronto, par exemple :
 - Faire disparaître près de 20 000 personnes à revenu très faible ;
 - Créer artificiellement 50 000 personnes de plus ayant un revenu annuel de plus de 50 000 \$;
 - Augmenter de plus de 85 000 personnes la communauté chinoise directement visée par un profilage ethnique ;
 - Diminuer la population noire (que les conservateurs ne courtisent pas) de 46 000 personnes ;
 - Faire disparaître 12 % des membres des populations d'immigrants inscrites au registre des Indiens du Canada.



La religion est très bien installée sur la Colline parlementaire canadienne

Cet exercice nous permet d'avoir un premier éclairage sur les effets d'une réponse d'une portion de la population seulement puisque le 30% de réponses manquantes doit faire l'objet d'extrapolations dont les conséquences sont montrées dans les résultats qui précèdent.

La raison de la raison

Les effets d'une telle stratégie décrits dans le paragraphe précédent pourraient paraître suffisants pour expliquer la décision de M. Harper. Il serait même possible d'imaginer que quelques statisticiens à sa solde aient pu effectuer ces calculs bien avant les experts de Statistique Canada et ainsi le convaincre de façon évidente que c'était la décision à prendre.

Mais, penser que Stephen Harper puisse s'en tenir uniquement à des considérations basement temporelles et matérielles est mal le connaître. Ce serait, en effet, faire fi d'un aspect important de sa personnalité, à savoir, ses convictions religieuses. Ce n'est un secret pour personne que Stephen Harper soit membre de la *Christian and Missionary Alliance*, une Église évangéliste presbytérienne. C'est aussi bien connu que son cabinet soit largement constitué de gens qui adhèrent à l'idéologie chrétienne évangéliste. Nous pouvons d'ailleurs citer l'exemple de son ancien ministre des sciences et technologies (jusqu'en juillet 2013), Gary Goodyear, qui était resté évasif sur son adhésion à la théorie de l'évolution, se contentant de se déclarer chrétien en 2009, aux journalistes qui avaient abordé le sujet, en affirmant qu'il était inapproprié de lui poser des questions sur ses croyances religieuses.

Poursuivons notre raisonnement. D'abord, faisons un détour dans les livres de la bible pour connaître la position de dieu (ci-après pouvant être appelé « l'éternel ») sur les recensements :

2 Samuel, 24 :

1. La colère de l'Éternel s'enflamma de nouveau contre Israël, et il excita David contre eux, en disant : Va, fais le dénombrement d'Israël et de Juda.
10. David sentit battre son coeur, après qu'il eut ainsi fait le dénombrement du peuple. Et il dit à l'Éternel : J'ai commis un grand péché en faisant cela ! Maintenant, ô Eternel, daigne pardonner l'iniquité de ton serviteur, car j'ai complètement agi en insensé !
13. Gad alla vers David, et lui fit connaître la chose, En disant : Veux-tu sept années de famine dans ton pays, ou bien trois mois de fuite devant tes ennemis qui te poursuivront, ou bien trois jours de peste dans ton pays ? Maintenant choisis, et vois ce que je dois répondre à celui qui m'envoie.
15. L'Éternel envoya la peste en Israël, depuis le matin jusqu'au temps fixé ; et, de Dan à Beer-Schéba, il mourut soixante-dix mille hommes parmi le peuple.

25. David bâtit là un autel à l'Éternel, et il offrit des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces. Alors l'Éternel fut apaisé envers le pays, et la plaie se retira d'Israël.

1 Chroniques 21 :

1. Satan se leva contre Israël, et il excita David à faire le dénombrement d'Israël.
4. Le roi persista dans l'ordre qu'il donnait à Joab. Et Joab partit, et parcourut tout Israël ; puis il revint à Jérusalem.
6. Il ne fit point parmi eux le dénombrement de Lévi et de Benjamin, car l'ordre du roi lui paraissait une abomination.
7. Cet ordre déplut à Dieu, qui frappa Israël.
8. Et David dit à Dieu : J'ai commis un grand péché en faisant cela ! Maintenant, daigne pardonner l'iniquité de ton serviteur, car j'ai complètement agi en insensé !

Exode 30 :

- 12 Lorsque tu compteras les enfants d'Israël pour en faire le dénombrement, chacun d'eux paiera à l'Éternel le rachat de sa personne, afin qu'ils ne soient frappés d'aucune plaie lors de ce dénombrement.

À la lecture de ces passages de la bible, le moins qu'on puisse conclure, c'est que dieu n'est pas très en faveur des recensements. Pourquoi ? Difficile à dire. Mais, les desseins de dieu sont impénétrables. Pour nous aider à comprendre, Émile Nicole, dans un texte de 1988, nous explique que « Pour les anciens [...], compter les sujets d'un État [...] était une opération risquée. [...] La crainte de porter atteinte aux droits de Dieu (ou des dieux) était telle que dans les États anciens où le recensement était pratiqué, il était toujours accompagné de cérémonies expiatoires ou purificatrices destinées à apaiser les dieux. »

Quel raisonnement tordu ! Que de contorsions mentales faut-il faire pour arriver à justifier et tenter d'expliquer ces croyances. Mais c'est ici qu'apparaît toute l'horreur de la

situation : nous avons de bonnes raisons de croire que des décisions engageant la destinée de notre pays sont prises sur la base de ces croyances archaïques et injustifiées dans un monde où la science permet une connaissance objective du monde dans lequel nous vivons.

Pour revenir à Stephen Harper, nous imaginons aisément que sa dernière intention est de porter atteinte aux droits de Dieu ! Pour lui montrer sa bonne volonté, il va même jusqu'à se préoccuper du droit à la vie privée des enfants de dieu canadiens. Disons, qu'il semble jouer de prudence : on ne badine pas avec les desseins de dieu.

Par contre, éliminer totalement le recensement canadien aurait été une entreprise comportant un trop grand risque d'alerter les autres nations. On peut donc l'imaginer, discutant avec dieu, et lui proposant le compromis du questionnaire court. Le premier ministre canadien est un fin négociateur. Dieu a dû accepter. La preuve, c'est que le peuple canadien n'a reçu aucune plaie suite au dernier recensement !

Genèse 1

- 28 Dieu les bénit, et Dieu leur dit : Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et l'assujettissez ; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre.

Pour en remettre un peu plus, certains observateurs prétendent que Stephen Harper ne s'est jamais distancié de la *Cornwall Alliance for the Stewardship of Creation* (l'Alliance Cornwall pour l'administration de la création) qui aussi, à partir d'une approche littérale de la bible, émet des avis climatosceptiques basés sur ce seul verset de la Genèse qui rapporte les paroles de dieu à Adam et Ève. Ces avis permettent de justifier l'exploitation des ressources sans aucune restriction puisque dieu a donné ce mandat aux hommes qui seraient bien mal venus de s'opposer à la volonté divine.

À la lumière de cet examen, il est maintenant permis de penser que la raison de la raison est en fait, LA RAISON et

que les conséquences statistiques en sont les bénéfices marginaux dont on voit les conséquences dramatiques dans la publication des résultats. Par exemple, le 11 septembre dernier, Statistique Canada a diffusé les données de l'ENM de 2011 concernant les revenus. Ces données présentent des résultats parcellaires, comme le taux d'emploi d'une certaine région, les revenus d'emploi d'individus d'une autre région, le revenu du canadien médian. Mais ces chiffres ne permettent nullement de savoir si les choses s'améliorent ou se détériorent. Avec ces données morcelées, nous sommes contraints à nous rabattre sur des faits anecdotiques publiés dans les médias. La fin d'une collecte systématique et rigoureuse d'informations sur la société nous prive de cadres de références essentiels à la compréhension de l'évolution de la société.

Statistique Canada nous éclaire : « Toute modification significative apportée au contenu ou à la méthode d'enquête peut avoir une incidence sur la comparabilité des données au fil du temps, et cela concerne également l'ENM. »

La nouvelle stratégie de recensement crée des trous irréparables dans les données. Cette décision aura des impacts majeurs même si un autre gouvernement revient à la stratégie convenable. Ces données sont perdues à tout jamais. Et nous pouvons raisonnablement penser qu'une doctrine religieuse en est la cause.

D'autant plus que la doctrine évangéliste, où chacun considère dieu comme son sauveur personnel, sert merveilleusement les idéologies libertarienne et multiculturaliste qui mettent les droits individuels au-dessus des droits collectifs et qui servent à diviser beaucoup plus qu'à unir les Canadiens.



Idéologies abolitionniste vs libertaire des humanistes : Le cas troublant de la prostitution

Claude Braun

En quoi des idéologies se confrontent-elles dans le discours humaniste sur la prostitution ?

La prostitution fait partie des mœurs humaines problématiques et indisposantes qui divisent les gens, incluant les humanistes, quant à la façon de les gérer. On peut distinguer deux attitudes plus ou moins opposées sur cette question. Décrivons-les en les exagérant et caricaturant quelque peu. Une première position extrême sur la prostitution, est radicalement abolitionniste/punitiviste. On y détecte souvent des attitudes religieuses, conservatrices, moralistes, intransigeantes et dures qui tiennent l'humain en faible estime, considérant le mal comme intrinsèque, appréciant davantage le devoir que la liberté, interprétant les rapports humains en termes de domination/soumission. À l'opposé extrême, on distingue une position permissiviste / décriminalisante, derrière laquelle on détecte souvent des attitudes anticléricales, gauchistes, anarchistes, tenant l'humain en haute estime, valorisant la liberté davantage que le devoir, et associant les mœurs détestables davantage à la pauvreté qu'à une nature intrinsèque des personnes. Ces types de positions, abolitionniste vs permissiviste, ont tendance chez une même personne à former un ensemble, une attitude, une idéologie. Une personne abolitionniste et punitiviste sur la consommation et vente de drogues risquera d'être du même avis à l'égard des jeux de hasard et de la prostitution et toutes autres mœurs peu savoureuses. Il en ira de même à l'inverse pour les libertaires.

Les positions abolitionniste et permissiviste sur la prostitution.

L'alignement droite/gauche est moins apparent dans le débat sur la répression vs décriminalisation de la prostitution que sur la question de décriminalisation des psychotropes ou des jeux de hasard. Un pays de gauche, la Suède, est libertariste avec les prostituées mais répressif avec les clients. À l'opposé, un pays de droite comme les États-Unis permet la prostitution légale dans un de ses états. Ce sont dans les milieux de droite qu'on trouve affichés les manifestations les plus évocatrices de la prostitution : l'empire médiatique Berlusconi qui ressemble

à une orgie de prostituées, les télévisions et producteurs privés qui vendent la chair fraîche pour leur profit, le monde des courses automobiles et de leurs millionnaires qui courent les escortes. Mais curieusement, c'est dans les milieux de gauche qu'on trouve des protagonistes de la décriminalisation de la prostitution.

Une sensibilité particulière de l'humanisme séculier sur la question de la prostitution

Il est intéressant de constater qu'on trouve les deux discours, respectueusement opposés et déchirants, sous les plumes des porte-paroles humanistes. Disons tout de même que le discours humaniste sur la prostitution a tendance à être moins enflammé, moins radical que le discours des gens vouant une passion à changer la situation de la prostitution dans l'une ou l'autre direction. Les humanistes ont tendance à considérer les deux côtés de la médaille avant de prendre position pour ou contre la décriminalisation et recherchent plutôt des solutions souples et complexes.

Dans le discours humaniste, on trouve aussi, habituellement, ou certainement à l'occasion, une analyse de l'impact négatif de la culture religieuse sur la sexualité. On dénonce la motivation hégémoniste/nataliste ethnoculturelle derrière toute religion. On dénonce l'archaïsme de l'obligation de procréer, le dédain du plaisir sexuel, la mentalité répressive, les valeurs autoritaristes, restrictives, paternalistes, rigides et bornées en matière de sexualité. On dénonce la tentative des religions d'institutionnaliser la sexualité par le mariage, visant par là à encadrer de force et de manière absolutiste la sexualité. On en profite pour associer ces attitudes aux préjugés contre les homosexuels, transgenres, célibataires, infertiles, acheteurs/vendeurs de sexe et autres supposés atypiques et dégénérés moraux.

Chez les humanistes comme dans le reste de la société, l'alignement de l'opinion sur la prostitution se répartit davantage en fonction du sexe du protagoniste qu'en fonction de son orientation politique de droite ou de gauche. Cela n'est

pas tellement surprenant en fin de compte. On peut s'adonner aux jeux de hasard ou à l'abus de psychotropes de la même façon, que l'on soit homme ou femme. La prostitution, par contre, présente une immense asymétrie entre les sexes : les femmes sont plus souvent fournisseuses et les hommes consommateurs et les victimes de la prostitution sont plus souvent des femmes que des hommes. Ainsi le débat éthique et politique sur la prostitution ressemble beaucoup à celui sur le viol : il y a des différences notables de sensibilité entre les deux sexes.

Des perspectives féminines sur la question

Venant des femmes, le discours sur la prostitution tient pour acquis que l'offre ne provient que des femmes et la demande que des hommes. La prostitution gaie, qui est importante, est complètement laissée pour compte. La prostitution inversée, homme prostitué/femme cliente n'est jamais effleurée. On ne trouve que des femmes pour préconiser que les prostituées soient laissées libres, sans aucune entrave, de pratiquer la prostitution tandis que les hommes-clients devraient être mis à l'amende voire même traités comme des criminels dignes d'emprisonnement. Et dans le discours féminin sur la prostitution, on insiste sur une vision uniforme et stéréotypée du tempérament, des motivations, et de la situation des prostituées : avant de devenir prostituée, une femme a été négligée, maltraitée, abandonnée, pitoyable, droguée et rebutante. C'est lorsqu'elle en sera à sa pire déchéance qu'elle vendra son corps pour de l'argent, ceci sous le joug et sous la menace d'un maquereau violent. Il faut donc porter secours aux femmes en les protégeant contre les prédateurs masculins. Voilà la teneur exclusive du propos de Sonja Eggerickx dans son allocution au congrès 2011 de l'IHEU, reproduit dans le numéro 8(2) de Québec humaniste.

Il existe aussi un courant féministe, très minoritaire, qui ne supporte aucune restriction des libertés des femmes : celles qui veulent se prostituer ne doivent pas être considérées comme des enfants mais comme des adultes responsables. On note toutefois dans ce discours peu de sensibilité à l'égard de la question de la responsabilité des prostituées de payer des taxes et impôts sur leurs services et revenus.

Des perspectives masculines sur la question

Venant des hommes, l'opinion est plus partagée. Bien entendu il est extrêmement gênant pour un homme d'affirmer une opinion libertaire sur la prostitution : il craint de se faire taxer

de maquereau ou de client ou à tout le moins de protagoniste de la marchandisation de la sexualité. Le membre et porte-parole de la British Humanist Association et philosophe masculin A.C. Grayling fait état de ce fait dans son livre « The god argument ». Il y écrit qu'aucun politicien en Grande Bretagne n'a osé affirmer une préférence pour la légalisation de la prostitution de crainte de se faire taxer de turpitude morale. C'est ainsi, écrit-il, malgré le fait qu'en privé, une grande proportion de politiciens britanniques a une préférence pour la légalisation. Il reste que le positionnement libertaire public sur la prostitution, aussi rare qu'elle soit, est généralement exprimée par des hommes, humanistes ou pas. Il y a aussi un gène proprement masculin sur la question de la prostitution : les hommes vivent leur sexualité davantage à fleur de peau, plus visuelle, plus immédiate, moins romantique que les femmes. Ceci les rend « suspects » comme commentateurs sur la question de la prostitution.

Des perspectives de porte-paroles humanistes notoires

Deux humanistes éminents, le philosophe masculin A.C. Grayling, porte-parole de la British humanist association et J.C. Sommer, avocat masculin, ancien président d'une association locale d'humanistes, membre et porte-parole officiel de la American Humanist Association, ont plaidé publiquement pour la légalisation de la prostitution. Grayling rappelle qu'on peut évaluer l'impact de la légalisation autant des psychotropes que de la prostitution. On sait que la prohibition d'alcool aux États-Unis fut une erreur. On s'en est débarrassé parce que ce fut une catastrophe : le principal moteur de développement du crime organisé à l'époque. Les États-Unis évoluent maintenant rapidement vers la décriminalisation des drogues douces comme la marijuana pour les mêmes raisons. Pour ce qui est de la prostitution, beaucoup de pays l'ont partiellement ou complètement légalisée. Par exemple, les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne et l'État américain du Nevada [note 1] l'ont légalisée et encadrée depuis nombre de décennies [note 2].

Sommer ajoute à son plaidoyer une valeur associée à la légalisation de la prostitution, le droit à l'intimité, à notre vie privée et à disposer de son propre corps comme bon nous semble entre adultes consentants. On retrouve aussi une autre sensibilité chez Sommer qui peut paraître surprenante : il affirme que la sexualité est un besoin. Il donne une série d'exemples de personnes qui n'y ont pas accès pour toutes sortes de raisons : laideur, handicap, etc. Il exprime sa compassion à leur égard. Un autre argument de la part de Sommers est encore plus étonnant. La répression policière de la prostitution coûte très cher mais est très recherchée par les policiers masculins. Il est plus facile de

gérer des femmes non violentes que les vrais criminels. En plus, les policiers sont très souvent usagers des prostituées qu'ils « répriment », l'occasion faisant le larron. Un autre argument qui a été mobilisé pour la légalisation de la prostitution s'appuie sur des recherches sociologiques sur les prostituées des bordels du Nevada. Rien ne laisse croire aux chercheurs que les prostituées sont entrées dans la profession sous coercition.[Note 3] Bien entendu, tel n'est pas le cas pour la prostitution illégale de rue où les souteneurs violents sont omniprésents.

La position masculine dominante dans le monde officiel des organisations humanistes semble s'appuyer sur l'ensemble des considérations, incluant les préoccupations féminines traditionnelles, pour en arriver à proposer 1) l'évolution vers une société équitable où la réduction généralisée de la maltraitance des femmes va réduire la prévalence de la prostitution, 2) la répression de toute forme de prostitution comportant la fraude, la coercition, la violence, l'abus des enfants, le travail des enfants, le viol, le racisme, 3) la décriminalisation de la prostitution réalisée entre adultes consentants, dans des conditions de travail équivalentes aux autres professions, 4) la mise en place de services spécifiques pour les travailleuses du sexe visant leur protection et leur bien-être, et éventuellement, leur passage à une autre profession étant donné que la marchandisation de la sexualité est une blessure de l'âme pour nous tous qui préférons l'amour au commerce. Ainsi en témoigne l'extrait suivant du Humanist Manifesto-II rédigé par les célèbres humanistes masculins Paul Kurtz et Edwin H. Wilson en 1973.

In the area of sexuality, we believe that intolerant attitudes, often cultivated by orthodox religions and puritanical cultures, unduly repress sexual conduct. The right to birth control, abortion, and divorce should be recognized. While we do not approve of exploitive, denigrating forms of sexual expression, neither do we wish to prohibit, by law or social sanction, sexual behavior between consenting adults. The many varieties of sexual exploration should not in themselves be considered «evil.» Without countenancing mindless permissiveness or unbridled promiscuity, a civilized society should be a tolerant one. Short of harming others or compelling them to do likewise, individuals should be permitted to express their sexual proclivities and pursue their lifestyles as they desire. We wish to cultivate the development of a responsible attitude toward sexuality, in which humans are not exploited as sexual objects, and in which intimacy, sensitivity, respect, and honesty in interpersonal relations are encouraged. Moral education for children and adults is an important way of developing awareness and sexual maturity.

Note 1. C'est en cédant aux pressions du lobby des casinos que l'État du Nevada a accepté de créer des bordels légaux. L'intention était de capter le marché des casinos tout en le nettoyant de son accompagnateur traditionnel, la prostitution. On a voulu gérer le problème inévitable de la prostitution de façon serrée, en encadrant les conditions des travailleuses du sexe, en éloignant les bordels des centres urbains, etc. La question du jeu ressemble d'ailleurs à celle des psychotropes et de la prostitution : il engendre des débats entre abolitionnistes et libertaires. Ce n'est que récemment qu'on a décidé d'autoriser la consommation d'alcool au Casino de Montréal et il y a de nombreux protagonistes de la criminalisation des jeux. Ce sont toutefois les libertaires qui ont clairement gagné au Québec sur la question de la légalisation du jeu et du pari. On a fait de ce marché un monopole d'État et le niveau de taxation de l'alcool fait de l'état un souteneur particulièrement vorace.

Note 2. Quelle que soit la forme de légalisation adoptée, l'effet a été de réduire l'impact de la pègre, assurer des services sociaux aux travailleuses et travailleurs du sexe, réduire la prévalence de la prostitution des enfants. Dans les cas de légalisation avec encadrement economico-médico-légal, comme les bordels d'État à Zurich ou les bordels du Nevada, il n'y a pas eu de vague de prostitution, ni dissolution des familles ou des couples, ni abandon des enfants. De plus, il n'y a pas eu de violences à l'égard des prostituées et pas de traite des femmes, la police surveillant de près les bordels. Ces prostituées bénéficient de conditions de travail normées et paient leurs taxes et impôts. Finalement, l'hygiène publique est contrôlée dans ces établissements.

Note 3. Bien que les conditions de travail des prostituées légales du Nevada soient infiniment meilleures que les prostituées illégales de rue, les recherches sur l'intimité sexuelle des premières indiquent tout de même un niveau certain d'aliénation.

Références

- Eggerickx, S. (2013). La traite des femmes dans le monde soi-disant civilisé: la problématique des prostituées. Québec humaniste Vol 8(2)
- Grayling, A.C. (2012). The God argument. Londres : Bloombury.
- Kurtz, P., & Wilson, E.H. (1973). Humanist manifesto-II.
- Sommer, J.C. (2000). Legalize Prostitution. <http://humanismbyjoe.co/legalize-prostitution>.

Position sur la laïcité de l'Association humaniste du Québec, la voix des athées et des agnostiques



*Association humaniste du Québec
1225, boulevard St-Joseph-Est
Montréal, Québec.
H2J 1L7*

*Courriel : info@assohum.org
Site Web : <http://assohum.org/>*

Table des matières

1	Avant-propos	19
2	Qui sommes-nous ?	19
2.1	Nos 8 principes	20
2.2	Notre démarche	20
3	Notre vision de la laïcité	20
3.1	Nos assises	20
3.2	Les avantages d'un État laïque	20
3.3	L'importance d'une charte de la laïcité au Québec	21
3.4	Notre attitude vis-à-vis des religions	21
3.5	La place faite aux athées et agnostiques au Québec	21
3.6	Les obstacles à la laïcité au Québec	21
3.6.1	L'article 366 du code civil du Québec sur les célébrants compétents pour célébrer des mariages.....	22
3.6.2	Les subventions aux écoles privées confessionnelles	22
3.6.3	Les politiques de taxations et les exemptions pour causes religieuses	22

3.6.4	L'abattage religieux.....	22
4	Ce que nous proposons.....	23
4.1	La fin du soutien financier accordé aux groupes religieux	23
4.2	L'interdiction de signes religieux ostentatoires dans la fonction publique	23
4.2.1	Pour la neutralité d'apparence	24
4.2.2	Pour la probité de l'État	24
4.2.3	Pour éviter le prosélytisme religieux	24
4.2.4	Pour se prémunir contre les religions politiques	24
4.2.5	Pour un traitement égal de tous les citoyens	24
4.3	La disposition du patrimoine religieux	24
4.4	La fin des accommodements pour motifs religieux	24
4.5	L'éducation : la fin du cours ECR	25
4.6	L'égalité de tous les citoyens	25
4.7	Le respect des enfants	25
5	Conclusion	26

1. Avant-propos

Le présent document expose la position de l'Association humaniste du Québec (ci-après AHQ) sur la laïcité. Son angle est celui d'un groupe de citoyens qui met de l'avant les connaissances issues des avancées de la science et qui rejette toutes les croyances dogmatiques.

Ce document se veut un État des lieux en même temps qu'une critique de la situation actuelle. Il revendique les changements qui s'imposent pour faire du Québec un État véritablement laïque.

Enfin, l'AHQ considère qu'un État moderne doit être nécessairement laïque et qu'il ne peut y avoir de réelle démocratie sans laïcité. Mais, bien que la laïcité soit une condition essentielle à la modernité de l'État et au respect de la liberté de conscience de tous les citoyens, elle n'est pas suffisante : chaque citoyen doit être à même de juger et de décider librement et raisonnablement.

2 Qui sommes-nous ?

L'AHQ est une jeune association fondée en juin 2005 par trois défenseurs de l'humanisme, messieurs Bernard Cloutier (décédé le 1er janvier 2011), Michel Virard et Normand Baillargeon. Elle est un organisme sans but lucratif et une œuvre de bienfaisance reconnue qui fait la promotion de la pensée critique et des valeurs humanistes au sein de la population québécoise.

L'AHQ est une association de gens cherchant à développer et promouvoir l'humanisme séculier. Elle se donne comme mission de stimuler le rayonnement de la pensée critique, de la tolérance, de l'émancipation de l'arène publique et

culturelle, de la modernité et des sciences.

L’AHQ reconnaît d’emblée que les humains ont une intériorité (un mot plus englobant que spiritualité) et la respecte. Nous pensons cependant que cette intériorité ne doit pas être imposée aux autres.

2.1 Nos 8 principes

La pensée de l’AHQ repose sur 8 principes (voir le site internet de l’AHQ). C’est ce cadre de référence qui guide la position présentée dans ce document.

En résumé, l’humanisme met l’humanité avant tout, avant les dieux, avant les dogmes, avant les idéologies. L’humanisme est aussi une affirmation de la capacité des humains à faire le bien sans référence à un quelconque monde surnaturel. L’humanisme affirme la capacité des individus à porter des jugements éclairés et exige l’acceptation de la responsabilité des actions qui en découlent.

2.2 Notre démarche

L’AHQ est une association très active qui organise, chaque mois, de nombreuses activités (ciné-clubs avec discussion, débats, conférences, réunions conviviales, etc.) dont le but est de faire connaître et rayonner l’humanisme. L’AHQ publie aussi, 4 fois par année, le bulletin Québec humaniste qui offre à ses lecteurs des articles qui respectent les principes de l’AHQ.

Aussi, l’AHQ, par des documents, des communiqués de presse, des interventions dans les médias sociaux et électroniques défend la position humaniste sur des enjeux concernant l’humanisme et l’athéisme.

L’AHQ souhaite ainsi atteindre le vaste cercle de québécois athées et agnostiques ou sans religion et leur offrir un lieu d’accueil.

L’AHQ souhaite se faire connaître comme l’alternative valable et de qualité aux religions.

3 Notre vision de la laïcité

3.1 Nos assises

Dans son argumentaire et ses revendications, l’AHQ adhère au « Titre premier » de la Loi française de 1905 sur la séparation des religions et de l’État qui est libellé en deux principes :

- La garantie de liberté de conscience et du libre exercice des cultes dans l’exercice de la vie privée
- L’indépendance totale de l’État et de ses institutions envers les religions et les cultes. En conséquence, ce dernier ne salarie ni ne subventionne aucune religion ni aucun culte.

L’AHQ adhère au principe d’État de droit qui est la situation juridique dans laquelle toute personne a des droits mais également des devoirs. Elle met aussi à l’avant-plan le principe d’égalité de droit : tout individu doit être traité de

la même façon par la loi. Ainsi, aucun individu ou groupe d'individus ne doit, en fait ou en apparence, bénéficier de privilèges particuliers et exclusifs à lui-même ou à son groupe, uniquement pour des motifs idéologiques.

3.2 Les avantages d'un État laïque

L'AHQ affirme qu'il ne peut y avoir de vraie démocratie sans laïcité.

La laïcité offre aux citoyens :

- Un État réellement démocratique
- La neutralité d'apparence de tous les représentants l'État
- Un traitement équitable dans l'État
- La fin de subventions et autres avantages financiers consentis aux organisations religieuses
- La fin de subventions et autres avantages financiers consentis aux écoles à vocation religieuse
- Des programmes scolaires exempts de promotion du fait religieux
- Une meilleure place faite à la science par l'État
- La pratique religieuse dans l'espace privé et public

3.3 L'importance d'une charte de la laïcité au Québec

Pour l'AHQ, la laïcité est synonyme de respect des citoyens d'un État. La laïcité permet à chaque citoyen d'avoir un traitement juste, équitable et exempt de prise de position cosmogonique. Elle assure, dans les officines de l'État, le respect de la liberté de conscience de chaque citoyen en n'imposant aucune idéologie, en fait ou en apparence.

Le débat sur la laïcité doit se faire séparément des autres débats parce qu'il présente des enjeux propres à la séparation nécessaire entre la religion et l'État et non parce qu'il présente des aspects concomitants à l'identité.

3.4 Notre attitude vis-à-vis des religions

Notre vision des religions et des croyances qu'elles promeuvent n'est nullement liée aux personnes qui y adhèrent. Nous voulons, en tout respect des individus, nous prononcer sur le dogmatisme et l'obscurantisme qu'elles véhiculent. En effet, après les avancées spectaculaires des 100 dernières années en sciences, l'AHQ veut participer à la marche de l'humanité vers l'avancement des connaissances et dénoncer le recul que provoquent les croyances dogmatiques des religions.

La radicalisation véhiculée par les grandes religions s'accompagne d'un positionnement politique inapproprié de ces dernières. Il est de notre avis que les leaders religieux ne devraient participer d'aucune façon aux décisions de l'État et à l'établissement de lois.

3.5 La place faite aux athées et agnostiques au Québec

Le groupe des personnes sans religions est le deuxième groupe cosmogonique en importance au Québec. Les non croyants ne sont pas une minorité négligeable mais ils sont par contre une minorité ignorée. Ils sont en effet rarement

invités en tant que groupe aux commissions parlementaires, aux comités d'éthique ou aux multiples instances et conseils mis en place.

L'AHQ désire exprimer son désir de voir cet état de fait se modifier et que les athées et les agnostiques soient consultés comme groupe représentant une position idéologique et sociale valable.

3.6 Les obstacles à la laïcité au Québec

3.6.1 L'article 366 du code civil du Québec sur les célébrants compétents pour célébrer des mariages

En vertu de la loi 366 du code civil du Québec, mis à part les célébrants désignés par le ministère de la justice, sont compétents pour célébrer des mariages, les ministres du culte et, suite à une entente entre le gouvernement et une communauté mohawk, les personnes désignées par le ministre de la Justice et la communauté. Aucune place n'est faite pour des célébrants laïques.

L'AHQ demande que la loi soit modifiée et permette à des célébrants laïques dument formés de célébrer des mariages et autres rituels de vie.

3.6.2 Les subventions aux écoles privées confessionnelles

L'AHQ dénonce le traitement de faveur consenti à des écoles privées confessionnelles en leur accordant des subventions jusqu'à hauteur de 60 %. L'AHQ considère que l'État ne devrait pas, par son aide financière, favoriser l'avancement de la religion.

Selon M. Michel Lincourt qui a réalisé une étude sur les écoles religieuses au Québec « Il y a au Québec quelque 106 écoles privées religieuses qui engrangent chaque année plus de 106 millions \$ en subventions de l'État québécois. Environ 27 % des écoles privées sont religieuses. »

La situation est d'autant plus alarmante que, le Comité sur les affaires religieuses du ministère de l'Éducation du Québec – dont nous dénonçons l'existence par la même occasion – dans un document de juin 2012, écrit que certaines de ces écoles (15 écoles, selon ce document) peinent à respecter les normes du Ministère. »

L'AHQ considère que la tolérance du MELQ envers ces écoles est inacceptable. Elle s'indigne encore plus puisqu'il s'agit d'une situation totalement incohérente où il permet à ces écoles de ne pas se conformer aux exigences que lui-même établit. Aucun argument ne devrait permettre de priver les enfants québécois d'un enseignement qui respecte les normes en vigueur.

L'AHQ demande que cessent ces saignées d'argent vers les écoles à vocation religieuse au profit d'écoles offrant un enseignement laïque et public.

3.6.3 Les politiques de taxation et les exemptions pour causes religieuses

L'AHQ considère que les exemptions de taxes, fiscales et douanières pour causes religieuses devraient être abolies.

L'AHQ demande que cessent ces privilèges pour motifs religieux.

3.6.4 L'abattage religieux

L'AHQ considère que la modernité se reflète aussi dans le traitement des animaux destinés à la consommation. Les avancées de la science ont permis de développer des mesures diminuant la souffrance des animaux d'abattage. C'est pour mettre fin à l'abattage cruel que les pays civilisés ont adopté des lois obligeant de rendre l'animal inconscient avant la mort. Mais l'exemption pour raison religieuse nous ramène à la case de départ : les lois canadienne et québécoise permettent de déroger de ces principes sous des prétextes religieux. Pour l'AHQ, permettre de tels accommodements équivaut pour l'État à se soustraire à ses responsabilités sociales devant des religions qui rejettent les valeurs éthiques modernes et humanistes.

L'AHQ demande à ce que cessent les pratiques d'abattage cruelles, qu'elles soient d'inspiration religieuse ou pas et demande que toute dérogation aux lois d'insensibilisation des animaux soit retirée des textes de lois. En plus, nous proposons que des sanctions exemplaires soient prévues pour les contrevenants.

Par ailleurs, il faut souligner que l'abattage religieux a aussi un impact économique. En effet, nous pouvons raisonnablement penser que les coûts reliés aux rituels accomplis dans les lieux d'abattages et, plus largement dans les lieux de production d'un grand nombre de produits de consommation, soient ajoutés aux prix de détail. Il s'agit d'une injustice envers tous ceux qui n'adhèrent pas à ces croyances et qui souvent achètent ces produits à leur insu.

4 Ce que nous proposons

4.1 La fin du soutien financier accordé aux groupes religieux

L'AHQ met cette considération au tout premier plan du projet de laïcité québécoise.

Elle considère qu'un véritable projet d'État laïque doit d'abord et avant tout mettre de l'avant des politiques profitant à l'ensemble des citoyens. L'AHQ considère que des privilèges financiers accordés à des groupes religieux constituent une entrave injustifiable et induisent contraignante pour le gouvernement. En effet, nous protestons contre la situation actuelle qui fait violence au concept le plus élémentaire de laïcité.

- L'État doit cesser d'accorder des privilèges financiers et fiscaux aux églises tels que :
 - o crédits d'impôt pour les dons aux organismes religieux de bienfaisance
 - o exemption de l'impôt sur le revenu pour les organismes religieux de bienfaisance
 - o exemption de taxe foncière pour les lieux de culte
 - o déduction d'impôt pour les résidences des membres d'un ordre religieux
 - o remboursement à 50 % de TPS-TVQ payé pour les organismes de bienfaisance religieux
 - o produits religieux exempts de droits de douane et de taxe de vente

- L'État doit abolir les institutions gouvernementales religieuses telles que :
 - o le bureau de la liberté de religion du Canada
 - o le comité sur les affaires religieuses dont le rôle est de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à la place de la religion à l'école.
- L'État doit cesser de :
 - o financer des organisations religieuses
 - o subventionner les écoles privées confessionnelles
 - o salarier des conseillers spirituels dans les écoles publiques
 - o financer les facultés de théologie et de sciences religieuses
 - o accréditer automatiquement des charités religieuses aux fins d'impôts
 - o salarier des aumôniers dans divers services publics tels la sûreté du Québec, les prisons provinciales, etc.
 - o exclure des organisations laïques des avantages étatiques liés à l'exercice des rituels de vie (tels ceux de la naissance, du mariage, des décès, etc.)

Il est extrêmement important pour le législateur d'affirmer le principe de la laïcité en indiquant clairement que les mesures qui s'imposeront seront prises de façon planifiée et par étapes. Nous maintenons que l'application de la laïcité devra se faire dans la douceur et dans le respect des individus.

4.2 L'interdiction de signes religieux ostentatoires dans la fonction publique

4.2.1 Pour la neutralité d'apparence

L'AHQ considère qu'il est nécessaire que les fonctionnaires provinciaux et municipaux soient astreints au devoir de neutralité d'apparence. Nous croyons que la laïcité de l'État ne peut exister sans qu'elle ne soit incarnée concrètement dans ses institutions. Et ses représentants doivent en être le reflet en tout temps. Le port de signes religieux dans la fonction publique devrait donc être complètement interdit.

4.2.2 Pour la probité de l'État

L'État se doit d'être garant d'un traitement juste et rationnel pour chaque citoyen, quelle que soit son origine ethnique et sans égard à ses croyances religieuses. Il ne doit, en aucun cas, être susceptible de partialité à l'égard d'une idéologie, d'une croyance ou d'un groupe en particulier.

4.2.3 Pour éviter le prosélytisme religieux

Les signes religieux ostentatoires devraient se voir appliquer la même logique de réserve que tout autre signe, qu'il soit propagandiste, partisan ou prosélyte.

4.2.4 Pour se prémunir contre les religions politiques

Vouloir nier que des religions aient actuellement des visées politiques relève de la pensée magique. Nous croyons qu'il est essentiel que s'érige une barrière étanche entre les religions et l'État afin que ces dernières n'aient aucune possibilité de l'influencer.

4.2.5 Pour un traitement égal de tous les citoyens

Afin d'assurer un traitement égal pour tous, il ne devrait être nullement question, pour les institutions de l'État, de se soustraire aux exigences d'une loi sur la laïcité. Nous convenons, par ailleurs, qu'une telle loi puisse exiger des ajustements. Pour cette raison, nous considérons qu'une période de transition égale et équitable pour tous pourrait être décrétée.

4.3 La disposition du patrimoine religieux

À la suite de la promulgation de la loi sur la laïcité, le patrimoine religieux (principalement les immobilisations) devra être réattribué dans le cas où les institutions religieuses ne puissent plus en assumer la gestion dans le respect des règlements de salubrité et en payant le plein impôt foncier. Nous proposons que ces immobilisations et terrains soient remis aux pouvoirs locaux qui représentent les populations qui ont souvent largement contribué à leur construction, afin qu'ils en disposent à leur guise.

4.4 La fin des accommodements pour motifs religieux

L'AHQ considère qu'un accommodement social est une série de mesures ou privilèges consentis par sollicitude à une personne ou à un groupe de personnes étant désavantagé par rapport au reste de ses concitoyens. L'AHQ estime que les groupes religieux ne se qualifient pas selon ce critère puisqu'ils ne sont désavantagés d'aucune façon. Par conséquent, ils ne devraient bénéficier d'aucun accommodement en raison de leur religion, qu'il soit vestimentaire, rituel ou autre.

4.5 L'éducation : la fin du cours ECR

Le programme scolaire québécois obligatoire et universel du primaire au secondaire appelé ECR (Éthique et culture religieuse), dans sa forme présente, fait, selon nous, la promotion du fait religieux. Nous sommes d'avis qu'une préparation adéquate à la vie citoyenne serait beaucoup plus profitable aux générations montantes et les préparerait beaucoup mieux à la vie dans un espace commun respectueux des différentes expressions culturelles présentes au Québec. Pour ces raisons, nous croyons que le cours ECR devrait être aboli. Nous croyons, de surcroît que les subventions de 60 % aux écoles privées confessionnelles devraient être abolies.

4.6 L'égalité de tous les citoyens

Nous affirmons notre profonde conviction que l'égalité de tous les citoyens doit être une des grandes valeurs de la société québécoise, particulièrement concernant l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous reconnaissons

que, encore très récemment, les femmes n'avaient pas les mêmes droits que les hommes au Québec (par exemple, le droit de vote acquis en 1940) et que des luttes mémorables ont été menées pour corriger ces inégalités. Nous sommes d'avis que nous devons, par tous les moyens, travailler à préserver ces acquis. Les grandes religions ont, de tout temps, réservé aux femmes un sort d'infériorité et de soumission aux hommes.

En particulier, l'AHQ dénonce vigoureusement la pratique concernant l'émission, par un médecin pratiquant au Québec, d'un certificat de virginité. Nous considérons que cette pratique est un affront à la dignité des femmes et qu'elle ne doit, en aucun cas, être banalisée. Nous souscrivons aux recommandations de deux éthiciennes, à savoir qu'un médecin devrait s'abstenir de délivrer un certificat de virginité et que des lignes de conduite interdisant cette pratique devraient être définies par le Collège des médecins et diffusées largement.

4.7 Le respect des enfants

Nous croyons qu'il est contre la logique et qu'il est en dessous de la dignité humaine de déclarer un être humain comme appartenant à une religion dès sa naissance. La religion ne devrait pas figurer dans les caractéristiques civiles des citoyens, tels les recensements gouvernementaux, les actes de naissance, etc.

Nous voulons aussi exprimer notre total désaccord vis-à-vis des pratiques religieuses qui imposent aux enfants des rituels, des vêtements particuliers, des symboles, des gestes obligatoires, etc. Nous croyons que ces pratiques les stigmatisent et leur causent des torts qui peuvent s'avérer difficilement réparables dans le cours de leur vie. Nous ajoutons l'expression de notre horreur devant des mutilations faites aux enfants telles que la clitoridectomie et la circoncision. Nous croyons que ces pratiques devraient être criminalisées et très sévèrement punies.

5 Conclusion

L'AHQ considère que la laïcité est l'un des grands moyens dont dispose l'État pour maintenir la cohérence et la paix sociales ainsi que la liberté de conscience pour chaque citoyen. Ainsi doit-elle être perçue comme le moyen par excellence pour favoriser une vie démocratique saine, exempte de toute doctrine religieuse dans les officines de l'État. Les religions, diverses et souvent contradictoires, ne peuvent, en aucun cas, établir de morale consensuelle. Les humanistes croient fermement que la marche vers la modernité ne peut se faire que dans un État formellement laïque.

L'AHQ souhaite donc que le Québec devienne formellement laïque à court terme :

- En affirmant son soutien inconditionnel au respect de la liberté de conscience pour tous les citoyens
- En ne finançant ni ne salariant aucune activité religieuse
- En n'accréditant quelque activité religieuse que ce soit
- En éradiquant totalement de l'espace étatique (de tous les paliers de gouvernement) toute représentation physique, rituelle et vestimentaire de tout signe religieux
- En soumettant toutes ses fonctions officielles (incluant l'enseignement, de la maternelle à l'université) aux mêmes règles laïques et ce, en même temps et qu'elle ne permette aucune option de retrait à cette règle
- En adoptant une charte de laïcité portant ce nom.

Rencontrez notre camarade Max Bauchet

NDLR Cette page inaugure une série limitée de présentations que nous allons faire de certains membres en règle de l'Association humaniste du Québec. La formule sera toujours la même: on demande à la personne choisie de répondre à quatre questions en mille mots et de fournir au moins une photo. Nos critères de sélection sont très subjectifs. Nous pensons à ceux et celles parmi nos membres qui ont une personnalité unique, qui ont vécu une vie intéressante, qui ont une présence marquée dans notre association. Par déférence et par esprit pratique nous commençons notre série avec un membre plus âgé que la plupart, l'inimitable Max Bauchet. Vous risquez de le rencontrer lors des agapes humanistes alors si vous ne le connaissez pas, regardez bien les photos et profitez des occasions d'échanger avec lui.

Bonjour chers compagnons de l'AHQ,

J'avais été autant gêné que surpris d'être le premier sollicité pour cette mini-biographie. Jusqu'à ce que Claude me rassure : je suis le premier parce que je suis le plus vieux ! On a la préséance qu'on peut. Sans doute a-t-il, fort justement, pensé que s'il m'avait donné la parole dans l'ordre du mérite, je serais disparu avant que mon tour n'arrive ! À défaut d'être importante pour autrui, mon existence a au moins le mérite d'être suffisamment originale, différente, pour la rendre peut-être quelque peu intéressante à mes co-humanistes. Ce que j'ai pu répondre à ces quatre questions très générales en plus ou moins mille mots ne peut être qu'excessivement incomplet. Avant chacune de mes réponses, je reprends la question de Claude. 1ère question :

Quelles sont les grandes lignes culturelles, sociales, professionnelles de votre vie ?

Né en 1930 en France. Je sors de l'école hôtelière de Paris à 18 ans. 18 mois de service militaire en Allemagne, puis arrivée au Québec en 1953. En 1955, je traverse le Canada sur le pouce (3 mois), avec quelques détours, et reviens au Québec l'année suivante, après une semaine en vélo-camping pour faire le tour de la péninsule Olympique, dans l'État de Washington,

Impossible de parler de mes 70 emplois différents. Les principaux : caissier de banque, fonctionnaire fédéral pendant dix ans (Montréal puis Ottawa), à des emplois très divers, puis dans des emplois à temps partiel (pour me consacrer davantage à la philosophie). Mes expériences

des activités de pleine nature m'ont amené à oeuvrer comme directeur canot-camping de la Fédération québécoise de canot-kayak (je rédige le premier guide des rivières canotables du Québec), puis pour les parcs et réserves du Québec, surtout dans le service d'animation, dans les réserves fauniques de La Vérendrye, Mont-Tremblant, des Laurentides, du Mont-Orford, de Papineau-Labelle (surintendant par intérim, puis contremaître canot-camping), Mistassini, pour des périodes de durées très diverses, parfois très courtes, ainsi qu'aux bureaux de Québec. Puis pour terminer ma carrière dans les dernières

années, comme préposé à l'accueil. Et enfin à ma retraite complète depuis 1994.

2e question : Quels ont été vos intérêts marqués, vos préoccupations majeures, vos militantismes ?

Depuis très longtemps, ma vie se partage entre deux occupations principales : la philosophie, qui m'a mené vers l'humanisme, qui est d'ailleurs une philosophie, en fait que je considère la forme achevée de la philosophie et les activités de pleine nature, plus particulièrement le canot-camping, mais aussi le ski de fond et

la raquette. J'ai été le premier président du club de camping de Montréal, puis le président fondateur du premier club de canot-camping au Québec, les Portageurs. À Duhamel, le village auquel est rattaché le lac où j'ai passé une bonne partie de ma vie, je me suis occupé de l'Association des propriétaires du lac Gagnon, et d'ouvrir un réseau de pistes de ski de fond, avec le club Skira. J'ai défini bénévolement le tracé d'un réseau de chemins d'une quarantaine de kilomètres.

Pour l'humanisme, je me suis impliqué très modestement dans



Le jeune Max Bauchet vivant seul dans la nature sauvage, cuisinant du batik, une recette amérindienne de pain

l'AQDMD ainsi que tout aussi modestement dans l'AHQ-VAA par quelques textes tel le dépliant « Êtes-vous un humaniste », mini-conférences, ainsi que la rédaction d'écrits sur l'humanisme dont je parle plus loin, et de quelques articles de journaux, ce qui est somme toute bien peu par comparaison avec d'autres AHQuistes. C'est une raison de plus pour que je ne les oublie pas... Mais c'est surtout par la rédaction d'un traité de l'humanisme, *l'Humanisme rationnel*, à mi-temps pendant une vingtaine d'années, que j'ai essayé de contribuer à l'humanisme. Je suis très satisfait du résultat, et presque dix ans après l'avoir terminé, je ne vois rien d'essentiel à y changer.

Domage qu'aucun éditeur n'ait partagé ma satisfaction. Mais, pour paraphraser ce que m'a répondu, crûment mais franchement, un éditeur pour un autre livre :

« Qui va acheter *l'Humanisme rationnel* écrit par Max Bauchet ? ». Heureusement, ce travail m'a apporté personnellement beaucoup. Auparavant, j'avais consacré environ quatre années à un autre manuscrit : « *l'Avenir de la nation* ».

3e question : Comment avez-vous cheminé vers l'humanisme et éventuellement vers l'Association humaniste ?

Je suis un philosophe surtout autodidacte. Vers mes 17 ans, une prof de littérature nous ayant parlé de J.-J. Rousseau, cela a éveillé chez moi un intérêt pour la philosophie qui restera pour toujours l'une de mes principales occupations. Pourquoi ? Je n'en sais rien : ni mon milieu familial ni mon milieu social ne m'y avaient préparé.

Je découvris rapidement qu'être autodidacte contraint à beaucoup de travail, mais par contre laisse l'esprit à l'abri du formatage intellectuel des formations académiques. J'abandonne assez vite J.-J. Rousseau, trop pessimiste à mon goût et trop idéaliste : que l'homme soit naturellement bon et que ce soit la société qui le corrompt allait à

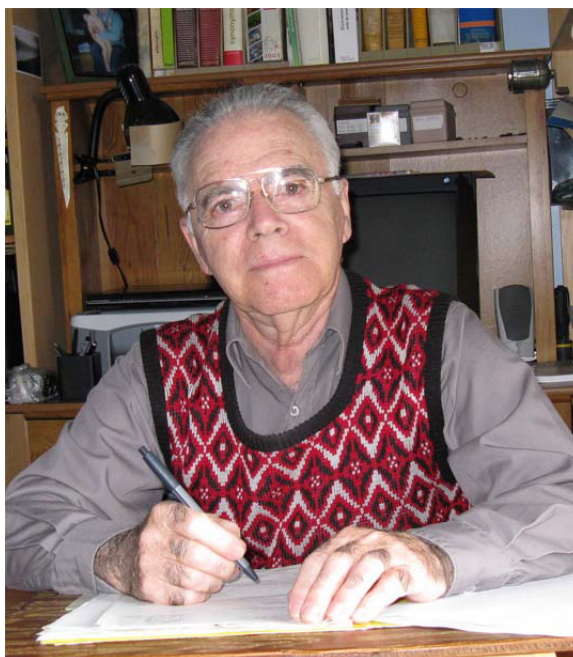
l'encontre de mes propres perceptions. J'ai eu très tôt, d'instinct, qu'à défaut de toute autre finalité connue, surnaturelle ou autre, notre existence ne pouvait avoir de sens que si nous étions heureux. Mais je suis resté fortement impressionné qu'il ait pu rédiger un livre comme le *Contrat social* sans n'avoir jamais mis les pieds dans un quelconque établissement scolaire !

Je suis venu à l'humanisme par l'étude de la philosophie. Après avoir été longtemps découragé par la lecture de certains philosophes, je suis tombé, de référence en référence, sur Jean Rostand, puis sur Montaigne et via ce dernier sur les philosophes et autres auteurs grecs et latins. Pour poursuivre mes études et

réflexions, j'ai abandonné à 38 ans (au même âge que Montaigne, mais je ne le savais pas alors.) un bon emploi de fonctionnaire pour emménager au bord d'un lac alors relativement sauvage (lac Gagnon, au nord de Duhamel) où j'ai vécu pendant 30 ans sans chemin d'accès autre que le lac, sans électricité, sans eau courante, et pendant longtemps sans télé ni téléphone. J'y ai rédigé les deux manuscrits dont je parle plus haut.

Entre-temps, j'ai entrepris un voyage de sept mois autour du monde, surtout pour mieux comprendre certaines cultures que les livres et les reportages ne m'avaient pas permis de comprendre suffisamment. Surtout : le Japon (10 semaines), l'Inde (dont je me suis rapidement enfui, effrayé), et les kibboutz en Israël, où j'ai travaillé sept semaines.

Depuis ma retraite, fidèle à mes deux intérêts principaux, j'ai rédigé un livre sur le canot-camping, qui a été édité et une Anthologie humaniste des Essais de Montaigne que je cherche présentement à faire éditer. Incidemment, je m'aperçois que c'est la première fois que je suis amené à faire une telle rétrospective, même extrêmement abrégée, de ma vie. Une conclusion globale : aucun regret ! Ce qui est peut-être, à 83 ans, le mieux qu'il est possible d'espérer en ce bas monde.



Max Bauchet le jour de son 78ième anniversaire

4e question : **Pour vous, à quoi sert l'Association humaniste et quelles sont vos idées pour l'améliorer ou pour la rendre plus intéressante à vos yeux ?**

Je ne réussis pas à me souvenir comment j'ai entendu parlé de l'AHQ. Pour moi, l'AHQ est présentement surtout un cercle d'initiés, qui consacrent l'essentiel de leurs activités à se distraire ou à discuter entre eux de ce sur quoi ils sont déjà convaincus et d'accord. C'est un choix légitime, et respectable. Mais je déplore que notre AHQ ne respecte pas davantage l'objectif pourtant exprimé très explicitement dans sa charte, je cite : «favoriser, développer et promouvoir l'humanisme laïc et la pensée critique, en accomplissant des activités qui sont de nature à contribuer à l'éducation du public, directement ou indirectement, en ce qui a trait au développement de l'humanisme et de la pensée critique ». Je crois que l'AHQ devrait, pourrait, faire beaucoup plus dans ce sens, mais plusieurs courriels, parfois énergiques, à nos présidents étant restés lettres mortes et me sentant trop vieux pour tenter un putsch interne, j'ai décidé de laisser l'action à la génération suivante, et me contenter de continuer à écrire.



Visitez le site internet de l'Association humaniste du Québec

<http://assohum.org>

NOUVEAUTÉ: Vidéo de l'Assemblée fondatrice de
Pour les droits des femmes du Québec (PDF-Q)

Les principes de l'Association humaniste du Québec

1. Le premier principe de la pensée humaniste est le rejet de croyances basées sur des dogmes, sur des révélations divines, sur la mystique ou ayant recours au surnaturel, sans évidences vérifiables.
2. L'humanisme affirme la valeur, la dignité et l'autonomie des individus et le droit de chaque être humain à la plus grande liberté possible qui soit compatible avec les droits des autres. Les humanistes ont le devoir de se soucier de l'humanité entière incluant les futures générations. Les humanistes croient que la morale est une partie intrinsèque de la nature humaine basée sur la compréhension et le souci envers les autres, n'exigeant aucune sanction externe.
3. L'humanisme cherche à utiliser la science de façon créative et non de manière destructrice. Les humanistes croient que les solutions aux problèmes du monde se trouvent dans la pensée et l'action humaines plutôt que dans l'intervention divine. L'humanisme préconise l'application de la méthode scientifique et de la recherche sans restrictions aux problèmes du bien-être humain. Les humanistes croient toutefois aussi que l'application de la science et de la technologie doit être tempérée par des valeurs humaines. La science nous donne les moyens mais les valeurs humaines doivent proposer les objectifs.
4. L'humanisme supporte la démocratie et les droits de l'homme. L'humanisme aspire au plus grand développement possible de chaque être humain. Il maintient que la démocratie et l'épanouissement de l'homme sont des questions de droit. Les principes de la démocratie et des droits de l'homme peuvent s'appliquer à plusieurs types de relations humaines et ne sont pas restreints aux méthodes du gouvernement.
5. L'humanisme insiste pour que la liberté personnelle soit associée à la responsabilité sociale. L'humanisme ose construire un monde sur le concept de la personne libre responsable envers la société, et reconnaît notre dépendance et responsabilité envers le monde naturel. L'humanisme n'est pas dogmatique, n'imposant aucune croyance à ses adhérents. Il est ainsi engagé en faveur d'une éducation libre d'endoctrinement.
6. L'humanisme est une réponse à la demande largement répandue d'une alternative à la religion dogmatique. Les principales religions du monde prétendent être basées sur des révélations pour toujours immuables, et plusieurs cherchent à imposer leur vision du monde à toute l'humanité. L'humanisme reconnaît qu'une connaissance fiable du monde et de soi-même se développe par un continu processus d'observation, d'évaluation et de révision.
7. L'humanisme prise la créativité artistique et l'imagination et reconnaît le pouvoir de transformation de l'art. L'humanisme affirme l'importance de la littérature, de la musique, des arts visuels et de la scène pour le développement et la réalisation de la personne.
8. L'humanisme est une orientation de vie visant la réalisation maximale possible à travers le développement d'une vie morale et créative et offre un moyen éthique et rationnel pour affronter les défis de notre époque. L'humanisme peut être une façon de vivre pour chacun et partout.

Nouvelle formule avantageuse d'adhésion à l'AHQ: Adhérez pour deux ou trois ans à prix réduit ! Découpez et complétez cette fiche et mettez-la à la poste

FICHE D'INSCRIPTION

Je soussigné, déclare adhérer aux principes humanistes au verso et demande à l'Association humaniste du Québec de me recevoir comme membre.

* Nom, prénom :

* Adresse :

* Ville :

* Code postal : Téléphone maison :

Téléphone cellulaire : Téléphone travail :

* Courriel : Site web :

* Profession :

Je règle ma cotisation de :

☐ 20 \$ (1 an)

☐ 35 \$ (2 ans)

☐ 50 \$ (5 ans)

et un don (**) de :

☐ 20 \$

☐ 50 \$

☐ 100 \$

☐ autre :

par le moyen suivant :

☐ en espèces

☐ par chèque, au nom de l'Association humaniste du Québec

☐ par notre site web (Paypal ou carte bancaire) : <http://assohum.org/devenez-membre/>

Signature :

Date :

* Information requise

** Pour tout cumul annuel de dons de plus de 35 \$, vous recevrez un reçu de charité en janvier de l'année prochaine.

Adresse postale : 1225, boulevard St-Joseph Est
Montréal, Québec, H2J 1L7

